

**Syndicat Mixte du Dropt Aval**

Siège social :  
ZA de la Brisse - Bâtiment D  
47800 MIRAMONT DE GUYENNE

Secrétariat :  
23 av de la Bastide  
24500 EYMET

**Délibérations du Comité Syndical****Acte n° DE\_2026\_009****Séance de la réunion du 9 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 9 mars à 18 h 30, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Monteton sous la présidence de Stéphane FARESIN, le Président.

Date de convocation : 2 mars 2026 (1<sup>ère</sup> réunion le 2 mars 2026 : absence de quorum)

Nombre de voix : 252

Nombre de voix présentes : 37

Nombre de voix votantes POUR : 37

M. Manuel DEZEN a quitté la séance avant le vote des délibérations.

**Présents hors GEMAPI** : Laurent MERSIE, Claude ANTONINI, Jean-Jacques FOULOU, Jean-Claude CASTAGNER, Christine CORDAZZO, Maurice DREUX, Éric FELLET, Estelle ALBERTINI GIROLDI, René ARCHAMBEAU, Marie-Hélène SAMSON, Daniel LEYRITS, Christian BONNEAU, Dominique SABOURDY, Guy OSSARD, Jeanine NADEAU, Patrick CROUZET, Fabien VECCHIATO et Denis GRANEREAU.

**Absents excusés hors GEMAPI** : Jacques LAFFITTE, Philippe TONNELET, Jean-Luc ESPALIER, Jean-Marc PIAZZETTA, Jean-Louis DESSALLES, Pierre VINCENZI, Patrick GUERY, Thierry GOURGUES, Julien PAUILLACQ, Bruno MONTI et Lucien POMEDIO.

**Absents hors GEMAPI** : José HEREDIA, Jean-Luc DUPRAT, Philippe CONSTANS, David MAU, David BONNEFIN, Jacques BOULEAU, Jérôme SOURISSE, Pascale DALTO, Lionel SIMONET, Yannick DEZELLIS, Juliette DEMARET, Mario COVOLAN, Éric VETTORELLO, Christophe MOTHES, Sophie LAHONTA, Pascale GUAGNI-LE MOING, Michel LARTIGUE, Luc SAUVE, Jean-Jacques TRICHEREAU, Anthony COMTE, Emilien ROSO, Daniel BAURY, Sébastien JAN, Cyril ROUILLON, Damien MATTERA, Jean-Claude RAPHALEN, Bastien MERCIER, Maddy ROUAIX-HUDIER, François MIGAUD, Jean-Marie GAVERINA, Grégory BESIN, Philippe PAGOTTO, Monique LARUE, Christopher KIES, Frédéric DELLA LIBERA, Alain GEFFRAULT, Xavier THEVENET, Alain DOUX, Josette MUGRON, Nicolas DUSSEAUX, Michel POSSAMAI, Françoise NOVAK, Nicolas CHAMBON, Mickaël MASSIGNANI, Mickaël GUERN, Habib HANANA, Angelo DE BORTOLI, Jérémie COUSIN, Jean-Pierre BORDIN, Alain BUGGIN, Jacques CAMBECEDES, Bernard AUCOIN, Floriane GUICHARD, Jean-Noël VACQUÉ, Clément LAFOSCADE, Jacques GERVAIS, Joël DOUX, Ludovic BIGOT, Christophe SPAGNOL, Christian LERICI, Frédéric DE MONTBRON, Vincent ASTOLFI, Cédric LOUGRAT, Christiane LARTIGUE, Olivier BALSAC, Bernard PATISSOU, Myriam REGIMON, Stéphanie ROBIN-JEGU, Daniel AUBERT, Robert LAMOUREUX, Richard DE BIASI, Bernard REBILLOU, Alain TOUZEAU, Lionel BALOCHE, Didier LECOURT, Sébastien BUTTIGNOL, Vincent DESPAGNE, Christophe REBOUL, Jean DE MONTEIL, Rose LUIZ, Jean-Christian BOISSONEAU, Max GAVA, Amélie BOURQUARD, Julien CLERET, Jean Alain TOUZEAU, Daniel CHATAING, Henri JOANCHICOY, Didier BERNARDI, Pierre BACOGNE, Alexandre FANTINO, Claude MOINET et Julien LAFON.

**Présents GEMAPI** : Fabien VECCHIATO, Christine CORDAZZO, Patrick CROUZET, Jeanine NADEAU, Alain ROUX, Denis GRANEREAU, Maurice DREUX, Éric FELLET, Christian BONNEAU, Stéphane FARESIN, René ARCHAMBEAU, Marie-Hélène SAMSON, Daniel LEYRITS, Jean-Jacques FOULOU, Claude ANTONINI, Jean-Claude CASTAGNER, Laurent MERSIE, Dominique SABOURDY et Guy OSSARD.

**Absents excusés GEMAPI** : Lucien POMEDIO, Bérangère FORET, Pierre VINCENZI, Bruno MONTI, Jean-Louis DESSALLES, Jacques LAFFITTE, Jean-Luc ESPALIER, Thierry GOURGUES, Julien PAUILLACQ, Philippe TONNELET, Patrick GUERY et Jean-Marc PIAZZETTA.

**Absents GEMAPI** : José HEREDIA, Juliette DEMARET, Olivier CHARRON, Christophe MOTHES, Philippe DELIGNE, Jérôme SOURISSE, Jacques BOULEAU, Éric VETTORELLO, Sophie LAHONTA, Lionel SIMONET, Jean-Luc DUPRAT, Pascale DALTO, Bernard PAGOT, Pascale GUAGNI-LE MOING, David BONNEFIN, Yannick DEZELLIS, Michel LARTIGUE, Valérie MENERET, David MAU, Luc SAUVE, Jean-Jacques TRICHEREAU, Anthony COMTE, Emilien ROSO, Daniel BAURY, Sébastien JAN, Cyril ROUILLON, Jean-Michel MASCOTTO, Damien MATTERA, Philippe CONSTANS, Mario COVOLAN, Jean-Claude RAPHALEN, Bastien MERCIER, Maddy ROUAIX-HUDIER, François MIGAUD, Jean-Marie GAVERINA, Jean Alain TOUZEAU, Alexandre FANTINO, Grégory BESIN, Monique LARUE, Christopher KIES, Christian LERICI, Frédéric DELLA LIBERA, Alain GEFFRAULT, Frédéric DE

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis en Sous-Préfecture de Marmande le 17 mars 2026

Publié le 17 mars 2026

MONTBRON, Xavier THEVENET, Alain DOUX, Josette MUGRON, Nicolas DUSSEAUX, Jérôme TROLLIET, Françoise NOVAK, Patrice CLAUZADE, Mickaël MASSIGNANI, Mickaël GUERN, Jean-Claude MONTAGNE, Bernard PATISSOU, Angelo DE BORTOLI, Dominique BENNAMIAS, Jérémie COUSIN, Ghislaine QUEYREAU, Jean-Pierre BORDIN, Alain BUGGIN, Jacques CAMBECEDES, Bernard AUCOIN, Laurence DUCOS, Clément LAFOSCADE, Joël DOUX, Ludovic BIGOT, Floriane GUICHARD, Christophe SPAGNOL, CDC Rurales entre deux mers (Commune de Mourens), Vincent ASTOLFI, Cédric LOUGRAT, Christiane LARTIGUE, Olivier BALSAC, Myriam REGIMON, Stéphanie ROBIN-JEGU, Daniel AUBERT, Robert LAMOUREUX, Richard DE BIASI, Bernard REBILLOU, Alain TOUZEAU, Lionel BALOCHE, Denis CHAUSSIE, Didier LECOURT, Francis LAPEYRE, Vincent DESPAGNE, Julien ORGET, Antoine PERON, Jean DE MONTEIL, Laurent DUVILLE, Rose LUIZ, Jean-Christian BOISSONEAU, Max GAVA, Amélie BOURQUARD, Julien CLERET, Daniel CHATAING, Jean-Patrick SOULÉ, Henri JOANCHICOY, David LARTIGAU, Didier BERNARDI, Pierre BACOGNE, Claude MOINET et Julien LAFON.

**Secrétaire de séance :** Christian BONNEAU

-----  
**SOLLICITATION DE LA DSEC (DOTATION DE SOLIDARITE AUX COLLECTIVITES VICTIMES D'EVENEMENTS CLIMATIQUES GRAVES) A LA SUITE DE LA TEMPETE NILS**

Monsieur le Président expose :

À la suite du passage de la tempête Nils et des épisodes d'inondations ayant récemment affecté les départements de Lot-et-Garonne, de Dordogne et de Gironde en février 2026, le syndicat a subi des dommages significatifs sur son réseau hydrographique et ses ouvrages hydrauliques.

Les fortes précipitations et vents violents ont entraîné :

- La chute massive d'arbres et de branchages dans les cours d'eau ;
- L'accumulation de bois morts, déchets végétaux et matériaux divers ;
- La formation d'embâcles obstruant partiellement ou totalement l'écoulement des eaux.

Ces phénomènes ont provoqué des débordements localisés, fragilisé les berges et accru les risques pour les biens et les personnes.

Monsieur le Président met en avant le caractère exceptionnel des dépenses :

Les travaux envisagés :

- Découlent directement des événements climatiques exceptionnels (tempête Nils et inondations) ;
- Présentent un caractère imprévu et urgent ;
- Engendrent des dépenses supplémentaires non prévues ;
- Dépassent les capacités financières ordinaires de la collectivité.

Ces dépenses ne relèvent pas d'un entretien courant mais bien d'une remise en état consécutive à un événement climatique d'ampleur exceptionnelle.

Au regard :

De l'ampleur des dégâts constatés ;

Du risque avéré pour la sécurité publique ;

Du caractère exceptionnel et imprévisible des événements ;

De l'impact budgétaire significatif pour la collectivité ;

Monsieur le Président sollicite le soutien de l'État au titre de la DSEC (Dotation de solidarité aux collectivités victimes d'évènements climatiques graves) afin de permettre la réalisation rapide des travaux d'enlèvement des embâcles et de sécurisation du réseau hydrographique communal.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :**

- D'approuver le montant total des dépenses supplémentaires de 115 225.20 € HT pour la remise en état du réseau hydrographique et ses ouvrages hydrauliques, soit :
  - 48 500.00 € HT pour le Département de la Gironde ;
  - 56 725.20 € HT pour le Département de Lot-et-Garonne ;
  - 10 000.00 € HT pour le Département de la Dordogne.
- De solliciter une dotation de solidarité aux collectivités victimes d'évènements climatiques graves (DSEC) auprès des Préfectures de Dordogne, Gironde et Lot-et-Garonne ;
- Que le syndicat ne demandera pas de remboursement des travaux par les riverains concernés ;
- De préciser que les travaux pourront faire l'objet d'acomptes en fonction du pourcentage des travaux

réalisés ;

- De lancer l'appel à concurrence auprès des entreprises ;
- D'autoriser le Président à signer tout document à intervenir dans ce dossier ;
- D'autoriser le vice-Président à se substituer au Président en cas d'empêchement de celui-ci pour la signature des documents liés à la présente délibération ;
- D'autoriser la signature d'un avenant jusqu'à 15 % maximum pour les travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance  
Christian BONNEAU

Le Président,  
Stéphane FARESIN